

■ Édito

Jean-Martin Delorme,
directeur de la DRIHL



« Logement d'abord : des avancées en Ile-de-France »

En Ile-de-France, l'État et ses partenaires sont mobilisés pour mettre en œuvre le plan « Logement d'abord ».

La part, dans les attributions de logements, des ménages hébergés continue d'augmenter : de 6,1 % en 2017 elle était de 6,7 % au premier trimestre 2018, soit une hausse de 10 % des relogements.

Au 31 mars 2018, 11 864 personnes hébergées avaient été relogées sur les 12 derniers mois.

Le nombre de personnes hébergées ayant une demande de logement social progresse également, témoignage de l'efficacité du travail d'accompagnement social réalisé par les opérateurs.

En 2017, 1 966 nouvelles places ont été créées dans les résidences sociales, portant le total des places ouvertes dans ces foyers logements, pensions de famille, résidences accueil à 84 035.

Le parc de logements Solibail comprend aujourd'hui 5 034 logements, avec un objectif de 572 nouvelles entrées en 2018. Parallèlement, les relogements des ménages sortant de Solibail ont augmenté de 12 % entre mars et avril 2018.

Enfin, la part des ménages DALO dans les attributions de logements sociaux est en constante augmentation et s'élève à 18,5 % du total des attributions, ceci malgré une forte augmentation du nombre de demandes de logement social enregistrées et une diminution du nombre global des attributions.

Ces premiers chiffres témoignent de la mobilisation des services de l'État en charge du relogement des personnes hébergées et des demandeurs prioritaires de logements, mais aussi de l'ensemble de leurs partenaires.

■ L'évènement Solibail

LE DISPOSITIF D'INTERMÉDIATION LOCATIVE SOLIBAIL EST L'UN DES OUTILS MAJEURS DU PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD.

■ Il est destiné à des familles hébergées à l'hôtel par l'État, dont l'évaluation sociale indique qu'après une période de 18 mois, renouvelable une fois, dans un logement de transition, elles ont vocation à accéder à un logement social.

Aujourd'hui, Solibail en Ile-de-France compte 5 034 logements et héberge 17 116 personnes. Ces appartements sont situés dans les départements de la petite couronne pour 58 % d'entre eux.

■ Une campagne d'information, portée par le ministère de la Cohésion des Territoires, a pour objectif de multiplier le nombre de logements mis en location dans Solibail en Ile-de-France, en incitant les propriétaires privés à confier leur bien. Elle se déroule notamment sous la forme d'affiches et d'encarts dans la presse.

Les premiers effets de cette campagne sont très positifs, puisqu'elle suscite un doublement des appels reçus par la téléphonie d'accueil mise en place par la DRIHL et gérée par Soliha.

Déjà, 40 % des contacts ainsi reçus ont été transmis aux opérateurs départementaux pour les visites techniques nécessaires avant l'entrée dans le dispositif.

■ Par ailleurs, le DRIHL s'adressera prochainement aux propriétaires de logements vacants pour attirer leur attention



sur les avantages de facilité et de sécurité de gestion du dispositif Solibail. Ces démarches contribueront de manière déterminante à l'atteinte des objectifs fixés, soit la mise en location de 572 logements supplémentaires en 2018.

■ Outre les objectifs d'accroissement en nombre de logements mis en location, la DRIHL engage des partenariats afin d'améliorer la prise en charge des familles occupant les logements Solibail.

Un « kit pédagogique » est en cours de réalisation, destiné aux élèves des établissements de formation en travail social, qui pourront également trouver dans Solibail des terrains de stage auprès des opérateurs Solibail et AVDL.

Enfin, une démarche avec la CAF de Paris permettra de réduire le délai de rétablissement des allocations pour les familles parisiennes orientées vers un logement Solibail dans un autre département.

pour en savoir plus : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/solibail-r294.html>



(3 questions

À FRANÇOIS BONEU,
Président d'Habitat et Humanisme Ile-de-France



(À QUELS BESOINS, SELON VOUS RÉPONDENT
LES RÉSIDENCES SOCIALES ?

Depuis sa création, Habitat et Humanisme propose des habitats adaptés à des personnes fragilisées et les accompagne vers l'insertion et l'autonomie. Les difficultés socio-économiques se doublent souvent de solitude et d'isolement qui aggravent encore la précarité des personnes. La restauration du lien social est ainsi l'un des enjeux principaux de la réinsertion. Il s'agit de jeter des passerelles pour un mieux vivre ensemble, de donner à chacun la possibilité d'être simplement accueilli et entouré afin de lui permettre d'envisager un avenir durable.

Parmi l'offre de logements proposée par Habitat et Humanisme, les résidences sociales permettent à des personnes ne disposant pas de l'autonomie pour vivre seuls dans un logement d'avoir une place dans une société qui tend à les marginaliser...

Les résidences sociales sont des habitats collectifs répondant principalement à quatre critères : il s'agit d'habitats groupés, ayant une stratégie de peuplement déterminée par un projet social spécifique, disposant d'espaces communs et organisant une animation collective, salariée ou bénévole. Ainsi, les résidences sociales, habitats collectifs, correspondent à des dispositifs variés tant sur le plan du logement que sur le plan social.

L'originalité d'Habitat et Humanisme est de confier systématiquement l'animation collective au sein des résidences sociales à des équipes de bénévoles préalablement formées, ceci en coordination avec l'équipe salariée.

(QUEL EST LE PROFIL TYPE DES RÉSIDENTS
DES RÉSIDENCES SOCIALES D'HABITAT ET HUMANISME ?

Les projets sociaux des résidences sociales d'Habitat et Humanisme sont par définition variés, car ils définissent, en concertation avec les Collectivités locales, la réponse la plus adaptée aux besoins sociaux d'un territoire donné. Ces projets sociaux caractérisent en particulier le public accueilli dans la résidence sociale : des familles ou personnes isolées, des jeunes travailleurs, des familles monoparentales, le plus souvent des jeunes mères mais aussi des personnes âgées non dépendantes. Depuis quelques années Habitat et Humanisme développe des projets innovants d'habitat intergénérationnel qui entendent réinventer le vivre-ensemble et dans lesquels peuvent être accueillies des personnes âgées, soit dans le dispositif de la résidence sociale, soit dans du logement PLAI intégré dans la résidence.

Si l'on peut parler de profil type, disons que les personnes accueillies dans les résidences sociales d'Habitat et Humanisme sont en situation de mal-logement et n'ont pas trouvé leur place dans les circuits traditionnels du logement (bailleurs sociaux ou marché privé). Il s'agit de familles ou de personnes disposant de faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap, de leur santé voire des migrations. Notre dernier rapport d'impact social mentionne que 80 % des personnes ayant intégré en 2016 un habitat collectif d'Habitat et Humanisme étaient précédemment privées de logement personnel, majoritairement hébergées en structures d'urgence ou chez des tiers.

(LE PLAN « LOGEMENT D'ABORD » PRÉVOIT
SUR 5 ANS L'OUVERTURE DE 10 000 PLACES
EN PENSIONS DE FAMILLE POUR LES PERSONNES ISOLÉES
EN SITUATION D'EXCLUSION. QUELS SONT LES PROJETS
D'HABITAT ET HUMANISME EN ILE-DE-FRANCE ?

Habitat et Humanisme entend être un acteur dynamique et innovant du plan « Logement d'abord ». Nous avons de nombreux projets d'habitats collectifs en cours de montage en Ile-de-France : des résidences intergénérationnelles à Paris, rue de Clichy et rue de Vaugirard ainsi qu'à Arcueil ; toujours à Paris, rue Saint Charles, une résidence orientée pour jeunes travailleurs, étudiants, et jeunes mères avec enfants ; une pension de famille à Ivry, dans le cadre du projet Réinventer la Seine ; à Boulogne-Billancourt, une résidence accueil pour un public de jeunes travailleurs handicapés (troubles du spectre de l'autisme ou déficience mentale). Cette liste n'est pas limitative, tant les besoins sont immenses !

LE POINT SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN ÎLE-DE-FRANCE, À L'OCCASION DU LANCEMENT, LE 26 AVRIL DERNIER PAR NICOLAS HULOT ET JACQUES MÉZARD DU PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/renovation-energetique-des-batiments-plan-accelerer-mobilisation-generale>) DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

■ LES ENJEUX

- La rénovation énergétique du parc de logements francilien est à la fois un enjeu environnemental, social et économique de la région.
- Parmi les 5,8 millions de logements de la région francilienne, plus de 2 millions présentent une étiquette énergie E, F et G. Ces logements sont considérés comme énergivores et consomment ainsi plus de 230 kWh/m²/an.
- Le parc résidentiel représente ainsi près du tiers (29 %) des consommations énergétiques de la région.
- En conséquence, près de 700 000 ménages déclarent des situations d'inconfort dans leur logement dues au froid. Plus de 500 000 ménages consacrent plus de 10 % de leurs revenus à l'énergie dans le logement. 800 000 propriétaires aux revenus modestes ou très modestes sont éligibles aux aides du programme habiter mieux de l'Anah.
- 23 % des logements du parc social et 46 % des logements du parc privé ont une étiquette énergétique E, F, G.

■ LES OBJECTIFS

- Face à ce constat, les pouvoirs publics se sont fixés, à travers le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) un objectif ambitieux de réhabilitation de 125 000 logements par an d'ici 2020.
- Au-delà de 2021, 180 000 rénovations énergétiques par an doivent être réalisées de manière à ce que le parc de logements dans son ensemble atteigne en moyenne en 2050 le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation), soit au maximum 104 kWh/m²/an.



■ UN OBJECTIF INSCRIT DANS LE SRHH

- Les orientations et les objectifs de développement de l'offre de logement inscrits dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'hébergement visent à contribuer à la transition énergétique et écologique de la région et à la mise en œuvre du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.
- Le SRCAE fixe un objectif de triplement du rythme de rénovation, pour atteindre 125 000 logements réhabilités chaque année d'ici 2020. Cet objectif est décliné sur les différents segments du parc : individuel privé : 40 000 logements par an, collectif privé : 50 000 logements par an par an, parc social : 35 000 logements par an.
- Pour atteindre ces objectifs, le SRHH recommande aux collectivités d'intégrer dans leurs documents de planification et de programmation des orientations visant à :
 - réhabiliter, à terme, l'ensemble des logements suivant un niveau de haute performance énergétique, de type « BBC rénovation » (Bâtiment Basse Consommation), permettant des économies d'énergies supérieures à 50 %, quel que soit le segment du parc, les périodes de construction, les modes constructifs, le statut d'occupation, etc. ;
 - favoriser dès aujourd'hui la tenue de travaux « BBC compatibles » afin de permettre une bonne progression de la performance énergétique des bâtiments, ceci afin de minimiser les difficultés d'atteinte du « Facteur 4 » à long terme ;
 - s'appuyer sur les outils développés par les services de l'État et de la Région pour diagnostiquer les spécificités du parc de logements d'un territoire (les territoires franciliens étant très hétérogènes) afin d'identifier les leviers adaptés à mobiliser et les points de vigilance au regard de leur rénovation énergétique.

■ LES OUTILS DE L'ACTION PUBLIQUE

Pour y parvenir, l'État et ses partenaires mobilisent différents leviers financiers pour accompagner les ménages, en premier lieu les ménages modestes dans leur projet de rénovation énergétique.

CIDD-CITE

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD), institué en 2005, et le crédit d'impôt transition énergétique (CITE), qui l'a remplacé à compter du 1^{er} septembre 2014, sont des dispositions fiscales permettant aux foyers fiscaux de déduire de l'impôt sur le revenu certaines dépenses d'amélioration énergétique de leur résidence principale.

- ▶ 908 104 foyers fiscaux bénéficiaires (2009-2015)

Eco-PTZ

Institué en 2009, il permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements privés.

- ▶ 19 222 ménages bénéficiaires 2009-2015

Habiter Mieux

Ce dispositif contribue à la réalisation de travaux permettant une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 % pour les logements occupés par leur propriétaire et d'au moins 35 % pour les logements des propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétaires. Les aides sont accordées sous plafond de ressources.

- ▶ 12 797 rénovations 2011-2015
- ▶ 41,5 % de gain énergétique après travaux



Eco-PLS

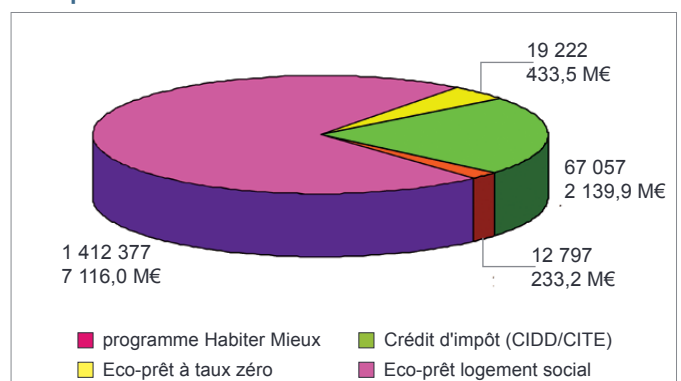
Institué en 2009, dispositif pluriannuel destiné aux bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique des logements sociaux les plus consommateurs en énergie.

- ▶ 67 057 Prêts 2009-2015
- ▶ 55,5 % de gain énergétique après travaux

Le tableau des aides financières sur le site de la DRIHL

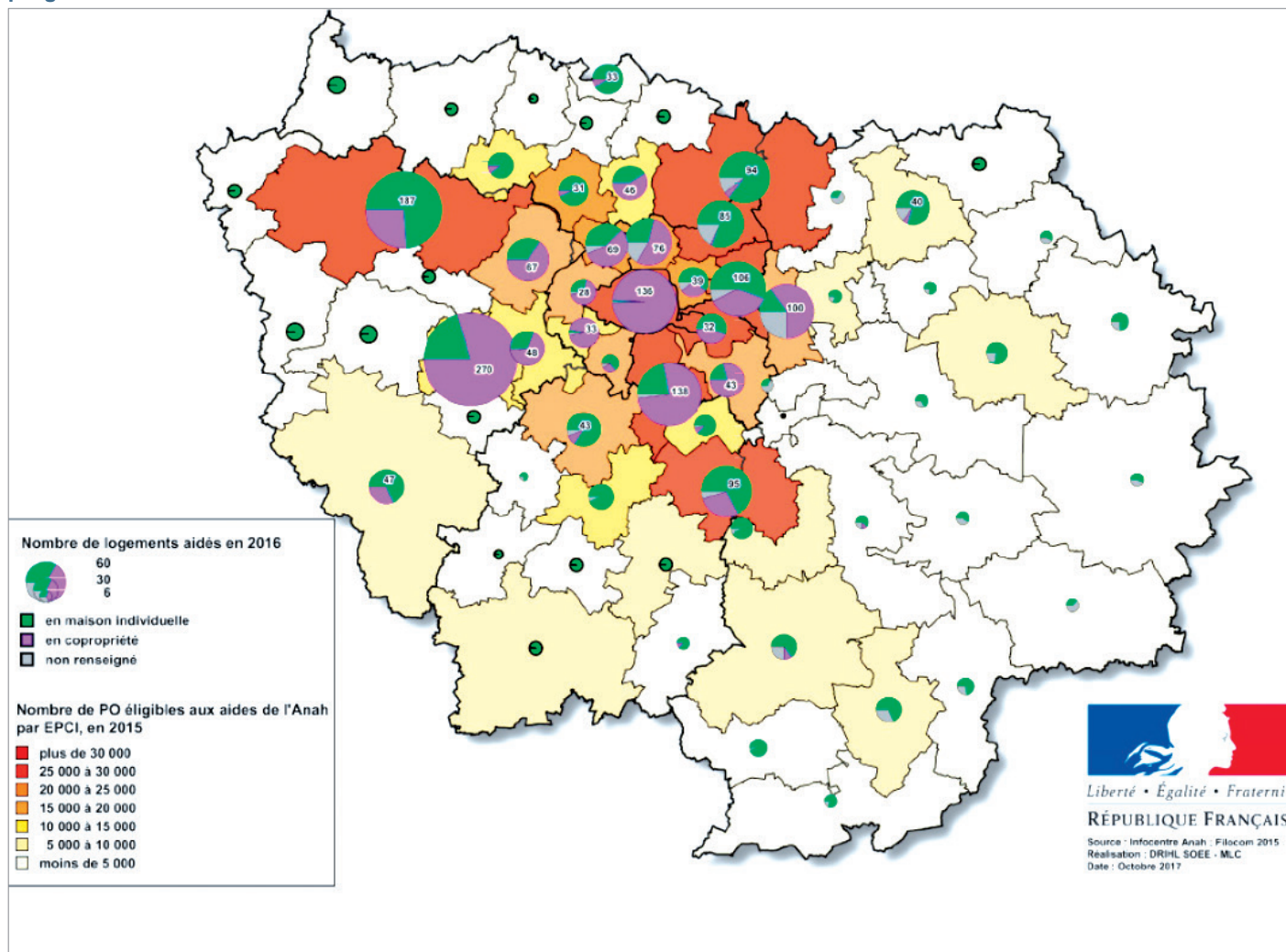
http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/tabeau_aides_fin.pdf

Nombre d'aides publiques à la rénovation énergétique des logements et montant des travaux TTC Parc privé et Parc social - Ile-de-France 2006-2015

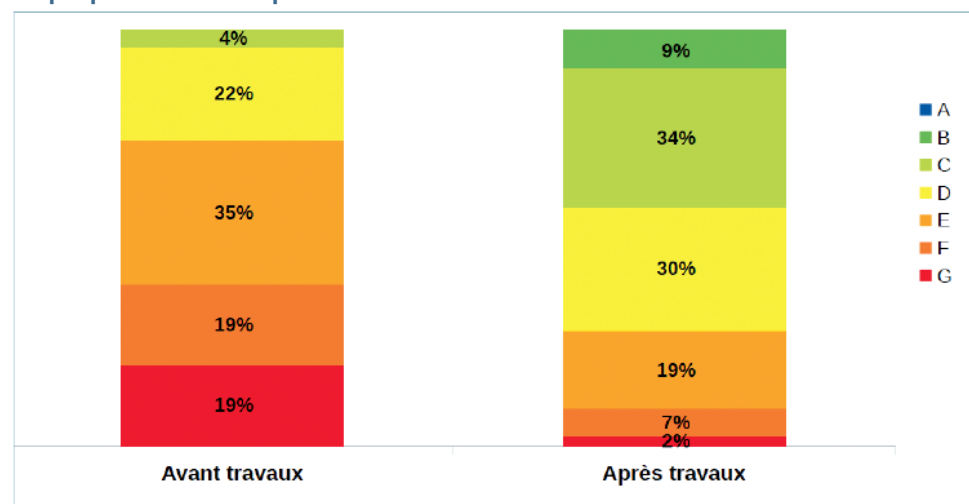


RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : DES ENJEUX, DES RÉSULTATS, DES PARTENARIATS

Nombre de propriétaires occupants subventionnés et de propriétaires occupants éligibles par EPCI : programme Habiter Mieux



Programme Habiter Mieux - étiquettes énergie des logements rénovés de propriétaires occupants en Ile-de-France en 2017



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique



■ UN EXEMPLE : RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE EFFIDIS GABRIEL PÉRI

Une construction de 1932, 8 bâtiments, 422 logements sociaux et 22 commerces.

► Programme de travaux : isolation thermique par l'extérieur des façades, isolation thermique des toitures et terrasses inaccessibles, isolation des planchers hauts des sous-sols, installation de persiennes et remplacement des menuiseries, installation de chaudières individuelles à ventouse, mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable, amélioration de la sécurité et du confort de vie...

- Étiquette énergie : classe F (338 kWh/m²/an) avant travaux, classe C (104 kWh/m²/an) après travaux.
- Gain énergétique : 69 %. Certification HPE Rénovation.
- Le plus : un accompagnement individuel des locataires à l'usage des nouveaux équipements ; des ateliers collectifs de sensibilisation aux consommations domestiques.

■ LES ACTEURS ET LES PARTENARIATS

Au-delà des outils financiers, il s'agit aussi, comme le rappelle le plan de rénovation énergétique des bâtiments d'entraîner les territoires par la mobilisation des acteurs locaux. En concertation avec l'Anah et l'ADEME, la DRIHL a pris l'initiative de préfigurer l'émergence d'un véritable service public de la performance énergétique de l'habitat.

■ UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Les plateformes territoriales de la rénovation énergétiques - Points rénovation Info Services sont associées à cette démarche, qui trouve ses premières concrétisations en Essonne et en Seine-Saint-Denis.

Un partenariat avec la SEM Energie Positif a permis aux propriétaires éligibles aux aides de l'Anah dans les copropriétés accompagnées par la SEM de bénéficier des aides du programme Habiter Mieux.

Les particuliers souhaitant bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE), de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ou des certificats d'économie d'énergie (CEE) doivent faire appel pour leurs travaux de rénovation énergétique à une entreprise qualifiée RGE.

Les ménages souscrivant à la nouvelle offre de l'Anah « Habiter Mieux agilité » doivent également faire appel à une entreprise qualifiée RGE.

■ CRÉER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE FILIÈRE POUR RÉNOVER PLUS, MIEUX ET MOINS CHER

**RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT
RGE**

Fin 2017, on compte ainsi près de 5 300 entreprises RGE franciliennes, totalisant plus de 75 000 salariés dans plus de 900 communes franciliennes, soit :

- 8,1 % du total national d'entreprises RGE ;
- plus de 25 % des actifs du bâtiment en Ile-de-France ;
- deux entreprises RGE au km² pour Paris et la petite couronne ;
- une entreprise RGE par maille de 5 km² en grande couronne ;
- 10 000 emplois ont été créés ou maintenus chaque année depuis 2006.

LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 26 RUE ANATOLE FRANCE À ALFORTVILLE (94)



EN 2015, LE PROPRIÉTAIRE DU 26 RUE ANATOLE FRANCE A ENGAGÉ UNE RÉFECTIION COMPLÈTE DES PARTIES COMMUNES ET DES LOGEMENTS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT CONFLUENT (OPAH). LE CHANTIER S'EST DÉROULÉ ENTRE JUIN 2015 ET JUILLET 2016.

■ 17 logements, tous conventionnés dont 13 logements en loyer social et 4 logements en loyer très social, ont été réhabilités. Dans les combles sur le bâtiment de front de rue 4 nouveaux logements, en loyer libre, ont été créés par le propriétaire (travaux non subventionnés) permettant ainsi d'apporter un peu de mixité dans l'immeuble.

Ce programme de travaux de près de 1,80 M€ TTC a fait l'objet d'une convention spécifique d'Opération Importante de Restauration (OIR) entre l'Anah et le propriétaire. Les subventions sollicitées auprès de la ville et de l'Anah se sont élevées à 523 180 €. Le programme de travaux a été financé à hauteur de 33 %.

■ En 2016, l'opérateur de l'OPAH Confluent, en coordination avec la délégation locale de l'Anah, a mis en relation les locataires avec les Ambassadeurs de l'Énergie (acteurs

locaux de la rénovation énergétique dans le département du Val-de-Marne) afin d'aider les occupants à bien gérer leur logement dans une optique d'économie d'énergie.

■ Le dispositif et l'accompagnement mis en place par l'opérateur ont permis de faire prendre conscience au propriétaire d'origine de l'état général de dégradation du bâtiment, des logements comme des parties communes, mais aussi de la non-conformité de ses pratiques de location. Sous l'action conjointe de la DRIHL Val-de-Marne et de l'opérateur de l'OPAH Confluent Urbanis, le propriétaire d'origine a vendu son bien.

Le nouvel acquéreur, rapidement en contact avec l'équipe d'animation, a pu prendre connaissance des travaux nécessaires à réaliser et des possibilités financières qui lui étaient offertes.

Au-delà de la réhabilitation de ces immeubles, l'OPAH Confluent aura permis à la ville d'Alfortville de suivre au plus près le déroulement de cette réhabilitation.

LE PARC LOCATIF SOCIAL DANS LES HAUTS-DE-SEINE BILAN 2017 ET PERSPECTIVES 2018

LA DRIHL HAUTS-DE-SEINE A RÉUNI LE 9 AVRIL L'ENSEMBLE DES BAILLEURS, DES COLLECTIVITÉS ET DES PROMOTEURS DU DÉPARTEMENT, SOUS LA PRÉSIDENTE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT, POUR PARTAGER LE BILAN DE L'ANNÉE 2017, AINSI QUE LES PRIORITÉS ET LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE L'ANNÉE 2018.

Cette réunion a été l'occasion de présenter aux partenaires locaux les évolutions législatives récentes et de recueillir leurs préoccupations dans le cadre de la concertation engagée sur le projet de loi ELAN. La Caisse des Dépôts a ensuite exposé ses modalités de financement et d'accompagnement des bailleurs pour l'année 2018.

Cet espace d'échange, réuni annuellement par la DRIHL Hauts-de-Seine, permet un partage transparent de l'information vis-à-vis de tous les partenaires de la DRIHL sur le territoire.

Le bilan de l'année 2017

Par rapport à l'année 2016, le niveau d'agrément a été maintenu, avec environ 3 200 nouveaux logements sociaux agréés.

Néanmoins, l'effort en matière de rééquilibrage territorial doit être encore maintenu et accentué pour l'année 2018, les agréments délivrés sur les communes déficitaires au titre de la loi SRU dans le 92 n'ayant permis de remplir que 17 % en moyenne des objectifs de rattrapage fixés à ces communes pour les années 2017 à 2019.

Perspectives 2018

Les objectifs à atteindre sont extrêmement ambitieux : 4 901 nouveaux logements sociaux agréés, répartis par tiers entre le PLAI, le PLUS et le PLS.

Les règles de financement des projets pour l'année à venir ont été présentées à l'ensemble des partenaires et ont été élaborées dans la continuité des précédentes années, avec un soutien marqué pour les communes les moins dotées en logements sociaux.

En savoir plus : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-locatif-social-dans-les-hauts-de-seine-a4337.html>

Les publications.....

LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTÉ DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La DRIHL et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) publient une étude consacrée aux dispositifs d'hébergement et de logement adapté dans la Métropole du Grand Paris. Celle-ci présente notamment chaque type de dispositif, un dénombrement des places proposées et les dispositifs de veille sociale.

Au total, les 131 communes de la Métropole du Grand Paris regroupent plus de 114 000 places d'hébergement et de logement adapté sur les 167 744 que compte l'Ile-de-France.

► **En savoir plus :** <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-drihl-et-l-apur-publent-une-etude-partenariale-a4329.html>

LA LETTRE DES ÉTUDES HÉBERGEMENT ET LOGEMENT DE MAI

L'objectif de l'enquête « une nuit donnée » est de mieux connaître des personnes qui font appel au dispositif hivernal, notamment celles qui ne font plus appel au dispositif d'hébergement qu'en hiver. Organisée pour la cinquième année consécutive par la DRIHL et la FAS, l'enquête s'est déroulée la nuit du 23 au 24 février 2017. Au-delà des 100 000 places d'hébergement ouvertes chaque nuit en Ile-de-France, chaque année l'État mobilise -avec ses nombreux partenaires- des capacités supplémentaires pour faire face aux situations d'urgence pendant cette période.

► **En savoir plus :** <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-des-etudes-hebergement-et-logement-de-a4328.html>

ÉTUDE SUR LA DIVISION PAVILLONNAIRE : CARACTÉRISATION ET MOYENS DE REMOBILISATION

Depuis la fin des années 2000, le phénomène de division pavillonnaire, qui occupe une place significative dans la mutation du tissu résidentiel de Seine-Saint-Denis, ne répond pas, pour une part importante de celui-ci, aux conditions d'habitabilité réglementaires.

La DRIHL Seine-Saint-Denis a confié à « Espacité » une étude mesurant le développement du phénomène sur 10 ans (2003-2013), identifiant les effets des divisions sur les conditions de logement et les mesures prises par 6 communes particulièrement concernées par le phénomène (La Courneuve, Drancy, Montfermeil, Livry-Gargan, Montreuil, Saint-Ouen) et présentant les éléments d'une boîte à outils permettant d'observer, de prévenir et de traiter les cas de division.

► **En savoir plus :** <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/etude-sur-la-division-pavillonnaire-a4330.html>

LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DES ATELIERS TERRITORIAUX POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT 2017-2018

Initiés au mois de septembre 2017 afin d'amplifier le dialogue avec les collectivités locales d'Ile-de-France, organisés conjointement par la DRIHL et la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), les Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement ont réuni plus d'une cinquantaine de collectivités territoriales et partenaires (communes, EPCI de grande couronne, EPT du territoire métropolitain et Métropole du Grand Paris) le plus souvent représentées par leurs élus, qui ont participé aux réunions des 4 ateliers thématiques. La démarche a porté ses fruits et permis de construire une relation de confiance avec les territoires et leurs élus, afin de discuter et d'étudier en profondeur les projets d'habitat et de logement de la Région.

► **En savoir plus :** <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rapport-de-synthese-atlh-2017-2018-a4326.html>



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-MARTIN DELORME

RÉDACTION : LEILA MORITZ-GONNET ET LA MISSION COMMUNICATION DE LA DRIHL,

CONCEPTION GRAPHIQUE, ILLUSTRATIONS : PEPITOO.COM

CRÉDITS PHOTO : DRIHL/APC

